

RCS : BOURGES  
Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00176  
Numéro SIREN : 389 488 727  
Nom ou dénomination : COGEP AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2019 sous le numéro de dépôt 704

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 327	8 327		
Fonds commercial	705 426		705 426	705 426
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	73 600		73 600	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>787 353</b>	<b>8 327</b>	<b>779 026</b>	<b>705 426</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	2 166		2 166	15 398
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 552 820	113 022	1 439 798	1 130 772
Fournisseurs débiteurs	2 055		2 055	423
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	83 880		83 880	147 351
Autres créances	7 292		7 292	14 576
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	200 023		200 023	544 152
Charges constatées d'avance	42 676		42 676	22 101
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 890 911</b>	<b>113 022</b>	<b>1 777 889</b>	<b>1 874 775</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 678 263</b>	<b>121 349</b>	<b>2 556 915</b>	<b>2 580 201</b>

## Bilan

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	600 000	600 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	60 000	60 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	378 453	377 752
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement	269 481	282 701
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 307 934</b>	<b>1 320 453</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	10 084	10 879
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	446 769	33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel	418 485	879 049
Organismes sociaux	60 993	52 739
Etat, Impôts sur les bénéfices	35 407	47 587
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		30 726
Etat, Obligations cautionnées	260 299	200 771
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	7 514	5 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	364 213	337 657
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	9 430	32 130
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 248 981</b>	<b>1 259 748</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 556 915</b>	<b>2 580 201</b>


**Compte de résultat**

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Production vendue		
Autres produits	4 871 960	4 034 281
Total	1 263	35 455
	4 873 222	4 069 736
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>		
Autres achats & charges externes		
Total	3 927 316	3 134 215
	3 927 316	3 134 215
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.		
Salaires et Traitements	19 832	12 240
Charges sociales	315 357	294 921
Amortissements et provisions	137 082	128 311
Autres charges	41 051	7 633
Total	15	42 699
	513 336	485 804
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		
	432 571	449 718
Produits financiers		
Charges financières		5 400
Résultat financier	1 810	879
	-1 810	4 521
<b>RESULTAT COURANT</b>		
	430 760	454 239
Produits exceptionnels		
Résultat exceptionnel		2 500
		2 500
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	33 091	36 012
	128 188	138 026
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		
	269 481	282 701

**COMPTES ANNUELS**

**2018**

**Annexe**

**COGEP**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS COGEP AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 2 556 915 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 269 481 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets : 1

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

#### Immobilisations incorporelles

#### Immobilisations incorporelles

L'application du règlement n°2015-06 sur les actifs n'a pas conduit à identifier les éléments comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation à l'exception des concessions, logiciels et brevets.

Les éléments incorporels assimilés à des fonds de commerce ou clientèle font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

## Règles et méthodes comptables

L'application du règlement n°2015-06 sur les actifs n'a pas conduit à identifier des éléments comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation à l'exception des concessions, logiciels et brevets.  
Les éléments incorporels assimilés à des fonds de commerce ou clientèle font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Identité de la société consolidant les comptes

SA AMARYLLIS  
2658 Route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 116 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 7 292 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	705 426			705 426
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 327			8 327
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>713 753</b>			<b>713 753</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		73 600		73 600
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>		<b>73 600</b>		<b>73 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>713 753</b>	<b>73 600</b>		<b>787 353</b>

## Immobilisations incorporelles

## Notes sur le bilan

### Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
CLIENTELE JC	60 980			60 980
CLIENTELE SS	49 348			49 348
CLIENTELE BAC (TUP)			17 856	17 856
CLIENTELE ACC	31 830			31 830
CLIENTELE AGOREX			351 000	351 000
CLIENTELE JPR	50 000			50 000
CLIENTELE FS	30 123			30 123
CLIENTELE MV	84 750			84 750
CLIENTELE BOTERF	29 540			29 540
<b>Total</b>	<b>336 570</b>		<b>368 856</b>	<b>705 426</b>

La société procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, à un test de dépréciation visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan avec les performances futures.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité consiste à l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés (méthode DCF) reposant sur les principales hypothèses suivantes :

- Les cash-flows sont évalués à partir des budgets de l'exercice et des prévisions budgétaires sur une période de 5 ans ;
- Prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance ;
- Taux d'actualisation déterminé à partir d'un taux de placement sans risque, d'une prime de risque marché actions et d'une prime de risque spécifique au secteur ;
- Comparaison des valeurs obtenues à la valeur vénale par application d'un coefficient rapporté à la production et d'un multiple de ratio d'exploitation.

Sous ces hypothèses, l'actualisation des cash-flows futurs n'entraîne pas de dépréciation dans le compte de résultat de l'exercice.

### Amortissements des immobilisations

## Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 327			8 327
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 327</b>			<b>8 327</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 327</b>			<b>8 327</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 688 722 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 552 820	1 552 820	
Autres	93 226	93 226	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	42 676	42 676	
<b>Total</b>	<b>1 688 722</b>	<b>1 688 722</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	7 292
<b>Total</b>	<b>7 292</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	73 230	41 051	1 260	113 022
<b>Total</b>	<b>73 230</b>	<b>41 051</b>	<b>1 260</b>	<b>113 022</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		41 051	1 260	
Financières				
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 600 000,00 euros décomposé en 600 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
SA COGEP 18230 ST DOULCHARD	99,99	599 967,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 248 981 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 084		10 084	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 485	418 485		
Dettes fiscales et sociales	364 213	364 213		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	456 199	456 199		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 248 981</b>	<b>1 238 896</b>	<b>10 084</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	446 769			

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FNP	78 513
INT. COURUS SUR PART. SALARIES	605
DETTES PROV. POUR CP	13 937
DETTES PROV. PARTICIP. SALARIES	33 091
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	13 965
CHARGES SOCIALES - CH. A PAYER	10 849
ETAT - CHARGES A PAYER	7 514
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	7 200
<b>Total</b>	<b>165 673</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH. CONSTATEES AVANCE	42 676		
<b>Total</b>	<b>42 676</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Rémunération des commissaires aux comptes

#### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 660 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

### Parties liées

Montant compris dans les charges financières : 988.78€

### Impôt sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert le 01/09/2017, la société COGEP AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe COGEP, 2658 Route d'Orléans, 18230 SAINT DOULCHARD.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
<b>Cadres</b>		
<b>Agents de maîtrise et techniciens</b>	3	
<b>Employés</b>	3	
<b>Ouvriers</b>		
<b>Total</b>	6	

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 3 872 euros

Description des modalités de calcul :

Le passif social, correspondant aux indemnités de départ en retraite, est évalué à 3 872 euros, avec les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité TV 88/90
- Méthode rétrospective prorata temporis
- Age de départ 62 à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales : 43% pour les Cadres - 40% pour les non cadres
- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de progression des salaires : 1 % annuel
- Taux de rotation du personnel : 3 % pour les Cadres - 5% pour les non cadres

## Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
<b>Capital social</b>	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Nombre d'actions ordinaires	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 765 849,53	2 222 576,95	3 216 930,52	4 034 281,23	4 871 959,56
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	335 962,29	327 778,27	412 446,60	428 918,46	470 551,52
Impôts sur les bénéfices	99 001,00	105 357,00	134 348,00	138 026,00	128 188,00
Participation des salariés		25 467,00	33 526,00	36 012,00	33 091,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	205 966,94	193 906,69	264 878,60	282 700,76	269 481,19
Résultat distribué		0,32			
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,39	0,33	0,41	0,42	0,52
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	0,34	0,32	0,44	0,47	0,45
Dividende distribué		0,00			
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés	7	7	4	6	6
Montant de la masse salariale	261 957,15	224 824,33	235 261,36	294 920,51	315 356,64
Montant des sommes versées en avantages sociaux	106 233,07	96 711,42	109 957,23	128 310,52	137 081,62

**SAS COGEP AUDIT**

2658 route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME

**COMPTES ANNUELS**

**2018**

**COGEP**

**COMPTES ANNUELS**

**2018**

**Etats de synthèse**

**COGEP**

Graf

# **COMMISSARIAT ET AUDIT**

Expertise comptable - Conseil - Audit

## **COGEP AUDIT**

SAS au capital de 600 000 euros  
Siège social : 2658 Route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

R.C.S. BOURGES : 389 488 727

## **RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2018

\*\*\*\*\*

**COGEP AUDIT**

SAS au capital de 600 000 euros  
Siège social : 2658 Route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

R.C.S. BOURGES : 389 488 727

**SOMMAIRE**

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** **1 à 3**
  
- **COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2018** **4 à 20**

## **COGEP AUDIT**

SAS au capital de 600 000 euros  
Siège social : 2658 Route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

R.C.S. BOURGES : 389 488 727

### **RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2018

\*\*\*\*\*

À l'assemblée générale de la société COGEP AUDIT,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGEP AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31/08/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications des documents adressés aux Associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Ferté Bernard le 25/01/2019

**SAS COMMISSARIAT ET AUDIT**



**Philippe BOURBON**  
Commissaire aux Comptes

**COGEP AUDIT**

SAS au capital de 600 000 euros  
Siège social : 2658 Route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

R.C.S. BOURGES : 389 488 727

---

**COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/08/2018

\*\*\*\*\*

**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 327	8 327		
Fonds commercial	705 426		705 426	705 426
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	73 600		73 600	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>787 353</b>	<b>8 327</b>	<b>779 026</b>	<b>705 426</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services	2 166		2 166	15 398
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 552 820	113 022	1 439 798	1 130 772
Fournisseurs débiteurs	2 055		2 055	423
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	83 880		83 880	147 351
Autres créances	7 292		7 292	14 576
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	200 023		200 023	544 152
Charges constatées d'avance	42 676		42 676	22 101
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 890 911</b>	<b>113 022</b>	<b>1 777 889</b>	<b>1 874 775</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 678 263</b>	<b>121 349</b>	<b>2 556 915</b>	<b>2 580 201</b>

**Bilan**

	Net au 31/08/18	Net au 31/08/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation	60 000	60 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	378 453	377 752
Report à nouveau	269 481	282 701
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 307 934</b>	<b>1 320 453</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	10 084	10 879
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	446 769	33
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 485	879 049
Personnel	60 993	52 739
Organismes sociaux	35 407	47 587
Etat, Impôts sur les bénéfices		30 726
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	260 299	200 771
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	7 514	5 833
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>364 213</b>	<b>337 657</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 430	32 130
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 248 981</b>	<b>1 259 748</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 556 915</b>	<b>2 580 201</b>

**Compte de résultat**

	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois
<b>PRODUITS</b>		
Production vendue	4 871 960	4 034 281
Autres produits	1 263	35 455
<b>Total</b>	<b>4 873 222</b>	<b>4 069 736</b>
<b>ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>		
Autres achats & charges externes	3 927 316	3 134 215
<b>Total</b>	<b>3 927 316</b>	<b>3 134 215</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.</b>		
Impôts, taxes et vers. assim.	19 832	12 240
Salaires et Traitements	315 357	294 921
Charges sociales	137 082	128 311
Amortissements et provisions	41 051	7 633
Autres charges	15	42 699
<b>Total</b>	<b>513 336</b>	<b>485 804</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>432 571</b>	<b>449 718</b>
Produits financiers		5 400
Charges financières	1 810	879
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 810</b>	<b>4 521</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>430 760</b>	<b>454 239</b>
Produits exceptionnels		2 500
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>2 500</b>
Participation des salariés	33 091	36 012
Impôts sur les bénéfices	128 188	138 026
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>269 481</b>	<b>282 701</b>

**COMPTES ANNUELS**

**2018**

**Annexe**

**COGEP** 

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS COGEP AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 2 556 915 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 289 481 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Concessions, logiciels et brevets : 1

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

#### Immobilisations incorporelles

##### Immobilisations incorporelles

L'application du règlement n°2015-06 sur les actifs n'a pas conduit à identifier les éléments comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation à l'exception des concessions, logiciels et brevets.

Les éléments incorporels assimilés à des fonds de commerce ou clientèle font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

## Règles et méthodes comptables

L'application du règlement n°2015-06 sur les actifs n'a pas conduit à identifier des éléments comme étant amortissables en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation à l'exception des concessions, logiciels et brevets.

Les éléments incorporels assimilés à des fonds de commerce ou clientèle font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base du modèle utilisé lors de l'acquisition.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Identité de la société consolidant les comptes

SA AMARYLLIS  
2658 Route d'Orléans  
18230 SAINT DOULCHARD

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 116 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 7 292 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

**Notes sur le bilan**

**Actif immobilisé**

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	705 426			705 426
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 327			8 327
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>713 753</b>			<b>713 753</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		73 600		73 600
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>		<b>73 600</b>		<b>73 600</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>713 753</b>	<b>73 600</b>		<b>787 353</b>

Immobilisations incorporelles

 **Notes sur le bilan**

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
CLIENTELE JC	60 980			60 980
CLIENTELE SS	49 348			49 348
CLIENTELE BAC (TUP)			17 856	17 856
CLIENTELE ACC	31 830			31 830
CLIENTELE AGOREX			351 000	351 000
CLIENTELE JPR	50 000			50 000
CLIENTELE FS	30 123			30 123
CLIENTELE MV	84 750			84 750
CLIENTELE BOTERF	29 540			29 540
<b>Total</b>	<b>336 570</b>		<b>368 856</b>	<b>705 426</b>

La société procède annuellement, conformément aux normes en vigueur, à un test de dépréciation visant à mesurer l'adéquation de la valeur des actifs au bilan avec les performances futures.

La méthodologie retenue pour apprécier la valeur d'utilité consiste à l'élaboration de prévisions de flux nets de trésorerie actualisés (méthode DCF) reposant sur les principales hypothèses suivantes :

- Les cash-flows sont évalués à partir des budgets de l'exercice et des prévisions budgétaires sur une période de 5 ans ;
- Prise en compte d'une valeur terminale avec extrapolation des flux de trésorerie au delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance ;
- Taux d'actualisation déterminé à partir d'un taux de placement sans risque, d'une prime de risque marché actions et d'une prime de risque spécifique au secteur ;
- Comparaison des valeurs obtenues à la valeur vénale par application d'un coefficient rapporté à la production et d'un multiple de ratio d'exploitation.

Sous ces hypothèses, l'actualisation des cash-flows futurs n'entraîne pas de dépréciation dans le compte de résultat de l'exercice.

**Amortissements des immobilisations**

**Notes sur le bilan**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 327			8 327
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 327</b>			<b>8 327</b>
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 327</b>			<b>8 327</b>

**Notes sur le bilan**

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 688 722 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 552 820	1 552 820	
Autres	93 226	93 226	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	42 676	42 676	
<b>Total</b>	<b>1 688 722</b>	<b>1 688 722</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	7 292
<b>Total</b>	<b>7 292</b>

**Notes sur le bilan**

**Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	73 230	41 051	1 260	113 022
<b>Total</b>	<b>73 230</b>	<b>41 051</b>	<b>1 260</b>	<b>113 022</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		41 051	1 260	
Financières				
Exceptionnelles				

**Capitaux propres**

**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 600 000,00 euros décomposé en 600 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

	% de détenion	Nombre de part ou d'actions
<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
<b>SA COGEP 18230 ST DOULCHARD</b>	<b>99,99</b>	<b>599 967,00</b>
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

**Notes sur le bilan**

**Dettes**

**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 248 981 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 084		10 084	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	418 485	418 485		
Dettes fiscales et sociales	364 213	364 213		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	456 199	456 199		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 248 981</b>	<b>1 238 896</b>	<b>10 084</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	446 769			

**Charges à payer**

	Montant
FOURNISSEURS FNP	78 513
INT. COURUS SUR PART. SALARIES	605
DETTES PROV. POUR CP	13 937
DETTES PROV. PARTICIP. SALARIES	33 091
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER	13 965
CHARGES SOCIALES - CH. A PAYER	10 849
ETAT - CHARGES A PAYER	7 514
CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	7 200
<b>Total</b>	<b>165 673</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CH. CONSTATEES AVANCE	42 676		
<b>Total</b>	<b>42 676</b>		

 **Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

**Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 3 660 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Montant compris dans les charges financières : 988.78€

**Impôt sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert le 01/09/2017, la société COGEP AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe COGEP, 2658 Route d'Orléans, 18230 SAINT DOULCHARD.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

**Autres informations**

**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 6 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
<b>Cadres</b>		3
<b>Agents de maîtrise et techniciens</b>		
<b>Employés</b>	3	
<b>Ouvriers</b>		
<b>Total</b>	<b>6</b>	

**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 3 872 euros

Description des modalités de calcul :

Le passif social, correspondant aux indemnités de départ en retraite, est évalué à 3 872 euros, avec les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité TV 88/90
- Méthode rétrospective prorata temporis
- Age de départ 62 à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales : 43% pour les Cadres - 40% pour les non cadres
- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de progression des salaires : 1 % annuel
- Taux de rotation du personnel : 3 % pour les Cadres - 5% pour les non cadres

**Tableau des cinq derniers exercices**

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Nombre d'actions ordinaires	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
<b>Opérations et résultats :</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	1 765 849,53	2 222 576,95	3 216 930,52	4 034 281,23	4 871 959,56
<b>Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>335 962,29</b>	<b>327 778,27</b>	<b>412 446,60</b>	<b>428 918,46</b>	<b>470 551,52</b>
Impôts sur les bénéfices	99 001,00	105 357,00	134 348,00	138 026,00	128 188,00
Participation des salariés		25 467,00	33 526,00	36 012,00	33 091,00
<b>Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>205 966,94</b>	<b>193 906,69</b>	<b>264 878,60</b>	<b>282 700,76</b>	<b>269 481,19</b>
<b>Résultat distribué</b>		<b>0,32</b>			
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	0,39	0,33	0,41	0,42	0,52
<b>Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>0,34</b>	<b>0,32</b>	<b>0,44</b>	<b>0,47</b>	<b>0,45</b>
<b>Dividende distribué</b>		<b>0,00</b>			
<b>Personnel</b>					
Effectif salariés	7	7	4	6	6
<b>Montant de la masse salariale</b>	<b>281 957,15</b>	<b>224 824,33</b>	<b>235 261,36</b>	<b>294 920,51</b>	<b>315 356,64</b>
<b>Montant des sommes versées en avantages sociaux</b>	<b>106 233,07</b>	<b>96 711,42</b>	<b>109 957,23</b>	<b>128 310,52</b>	<b>137 081,62</b>

**COGEP AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 600 000 euros**  
**Siège social : 2658 route d'Orléans, 18230 ST DOULCHARD**  
**389488727 RCS BOURGES**

18 FEV. 2019

COPIE  
CERTIFIÉE CONFORME

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 8 FEVRIER 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à 269 481,19 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	269 481,19 €
A titre de dividendes	264 000,00 €
Soit 0,44 € par action	
Le solde	5 481,19 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 383 934,09 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 236.985,48 €, et que le montant des revenus distribués éligible à l'abattement s'élève à 14,52 €.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 08 février 2019.

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 FEVRIER 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Certifié conforme  
Le Président  
Laurent CHAPART